

POUR UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ

Notre demande : la mise sur pied d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité afin de se doter des moyens d'avoir une véritable égalité pour toutes les femmes au Québec.

Les constats relatifs aux conditions de vie des femmes sont alarmants : charge familiale accrue, reculs sur le marché du travail, détérioration de leur santé physique et mentale, augmentation des situations de violence et d'exploitation. 26 femmes ont été assassinées au Québec en 2021, la majorité dans un contexte conjugal, un sommet jamais atteint depuis 2008. La pandémie de Covid-19 a non seulement exacerbé les violences genrées mais aussi creusé le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

C'est dans ce contexte, et à l'aube des élections provinciales 2022, que les 19 regroupements et organismes en condition féminine membres du G13 interpellent le gouvernement et les partis d'opposition pour demander de mettre en place un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité, une mesure préconisée depuis 2010 par le G13.



POURQUOI UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ?

1. Pour faire de l'égalité une véritable priorité

Une ministre en titre aurait pour unique priorité les Droits des femmes et l'Égalité et les coudées franches pour mener à bien ses dossiers.

→ Un·e ministre responsable a moins de pouvoir qu'un·e ministre en titre. Cela est clairement défini par l'Assemblée nationale : « Bien qu'en théorie les ministres soient tous égaux, y compris le premier ministre, certains détiennent des responsabilités et des fonctions stratégiques plus importantes que d'autres. Pour les distinguer, l'appellation ministre ou ministre en titre est réservée à ceux qui sont à la tête d'un ministère. Le ministre responsable a la charge de l'application d'une loi ou d'une partie de loi alors que le ministre délégué agit généralement comme assistant d'un ministre en titre¹ ».

→ C'est dans cette logique que le gouvernement du Canada instaure en 2018 un ministère des Femmes et de l'Égalité des genres : « Devenir un ministère à part entière signifie que l'organisation disposera de la structure, du personnel, des ressources et de la plateforme nécessaires pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Ce changement rend l'organisation plus solide et la positionne sur le même pied que d'autres ministères. Il permet aussi de protéger et améliorer son travail, puisqu'il lui assure l'accès au personnel et aux ressources qu'ont les autres ministères pour produire les meilleurs résultats possible² ».

→ De la même façon, lors de la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le gouvernement québécois affirme : « En étant désormais un champ d'intervention de l'État à part entière, le numérique s'impose comme étant incontournable et, surtout, prioritaire pour le gouvernement³ ».

En 2022, l'égalité ne peut en aucun cas être un à-côté ou une charge supplémentaire pour une ministre : elle doit être une priorité nationale avec une ministre dont c'est l'unique cheval de bataille et qui fasse partie de l'équipe économique.

¹ <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/ministre.html>

² <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/nouvelles/communiquer-2018-01.html>

³ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-ministere-de-la-cybersecurite-et-du-numerique-verra-le-jour-le-1er-janvier-2022-897875931.html>

2. Pour plus de stabilité

Avoir un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité permettrait d'assurer une plus grande stabilité dans l'administration des fonds et dans la mise en œuvre des politiques.

→ Au cours des 15 dernières années, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a été rattaché à **six** ministères différents et a subi de nombreuses coupures financières. En effet, entre 2014 et 2018, le budget du SCF a diminué de 41 % passant de 7,3 millions à 5,2 millions de dollars.

→ L'infrastructure d'un secrétariat est également moins stable que celle d'un ministère qui est beaucoup plus difficile à démanteler. Le Secrétariat aux Aînés, absorbé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2018, en est un bon exemple.

Les 19 regroupements et organismes membres du G13, le gouvernement du Québec et la société québécoise méritent une infrastructure pérenne pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes sur le long terme.

3. Pour plus d'efficacité

Les conditions des femmes et l'égalité entre les genres touchent à de nombreux aspects de la vie en société. Tout comme l'environnement, le travail et la santé qui ont leur propre ministère, il est temps d'accorder les mêmes moyens à la condition féminine afin d'assurer une vue d'ensemble et des suivis rigoureux des plans d'action.

→ La mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* est sous la responsabilité de 12 ministères et organismes gouvernementaux. Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* réunit pour sa part 20 ministères et organismes gouvernementaux. La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, elle, nécessite la participation de 30 ministères et organismes gouvernementaux! Il est impératif que le gouvernement se dote réellement de moyens pour coordonner rigoureusement ses actions en condition féminine dont les 158 actions et les 210 millions prévus dans ces seules trois stratégies.

→ Au Québec, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été introduite dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Malgré les efforts déployés, un quart de siècle plus tard, sa mise en place dans l'appareil gouvernemental demeure limitée : les ministères et organismes gouvernementaux peinent à l'appliquer. Au Canada, grâce à l'adoption de la loi sur la création du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, chaque ministre applique l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans la prise de décision de l'ensemble de ses portefeuilles, et ce, avec le soutien du ministère dont cela relève.

C'est pourquoi il faut un ministère stable et pérenne, les ressources humaines et financières de même qu'une ministre en titre qui a la marge de manœuvre nécessaire auprès des autres ministères afin de relever efficacement le défi d'assurer la pleine mise en œuvre des stratégies qui requièrent la participation d'un nombre important de ministères et d'organismes.

4. Pour plus de données

La collecte et la gestion des données est un outil essentiel pour éclairer la prise de décision au niveau gouvernemental tout en stimulant l'innovation et en améliorant les biens et services fournis aux Québécois·es.

→ Le Québec est actuellement aux prises avec un important enjeu d'évaluation des efforts déployés et des retombées en matière d'égalité. Le Conseil du statut de la femme souligne d'ailleurs l'importance de disposer d'un bilan approfondi des efforts gouvernementaux déployés, sans quoi, nous ne pouvons présenter de façon concrète les succès et les échecs pour penser de nouvelles stratégies⁴.

→ Au Québec, comme sur la scène internationale, un écart subsiste entre les politiques publiques en matière d'ADS+ et leur mise en œuvre. Il apparaît évident que, pour y parvenir, il est nécessaire de consolider l'existence de données stables et pérennes en matière d'égalité.

Un ministère des Droits de femmes et de l'Égalité aurait la responsabilité de consulter les différents outils et entités évaluant ses actions afin de prendre les meilleures décisions possibles pour atteindre ses objectifs et devrait en rendre compte auprès du conseil des ministres et de la population.

⁴ <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

5. Parce que c'est une solution qui a fait ses preuves

La création de ministère pour mener à bien des chantiers prioritaires n'est pas nouvelle. Nous l'avons vu avec la création du ministère de la Famille et, plus récemment, avec la création des ministères de la Cybersécurité et du Numérique et de la Langue française.

→ L'exemple du ministère de la Famille et de l'Enfance

Avant 1997, il existait au Québec une douzaine de programmes d'aide à la famille. « **Le système était compliqué et les mesures superposées** », mentionne le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard⁵. Il opère donc une réforme des programmes d'aide pour les familles et met sur pied un ministère dédié à sa mise en œuvre. Le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé le 2 juillet 1997 du regroupement du Secrétariat à la famille et de l'Office des services de garde à l'enfance. Les effectifs et les crédits de ces deux organismes sont transférés au ministère et des effectifs provenant d'autres ministères s'ajoutent à cette équipe⁶.

→ L'exemple du ministère de la Cybersécurité et du Numérique

En décembre 2021, le gouvernement de François Legault dépose le projet de loi no6 menant à la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce geste phare dont l'objectif est de **positionner le Québec comme leader en Amérique** en termes de transformation numérique et de cybersécurité est aussi accompagné d'un engagement financier important : avec un budget de 4 milliards de dollars, ce nouveau ministère se dote des moyens de ses ambitions.

→ L'exemple du ministère de la Langue française

Face à une situation linguistique jugée « préoccupante », le ministère de la Langue française a officiellement vu le jour le 2 juin 2022. Selon le communiqué d'annonce, c'est par lui que « le gouvernement s'assure que la pérennité du français **demeure une priorité d'action permanente et invariable** pour le Québec et pour tous les gouvernements qui se succéderont ». Celui-ci souligne également que la mise sur pied d'un ministère « permettra à ses mandataires de traiter du dossier de la langue **d'égal à égal** avec celles et ceux de tous les ministères⁷ ».

Aujourd'hui plus que jamais, l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes au Québec nécessite des moyens gouvernementaux à la hauteur des défis à relever, ce qui signifie notamment une ministre en titre négociant sur un pied d'égalité au sein du conseil des ministres. Pourquoi ne pas se démarquer par notre leadership fort en matière des Droits des femmes et de l'Égalité et s'assurer que celle-ci demeure une priorité d'action permanente et invariable ?

⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1856265/politique-familiale-quebec-cpe-allocation-conge-famille-archives>

⁶ <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs288253>

⁷ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/creation-du-ministere-de-la-langue-francaise-40924>

POUR UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (Alliance MH2)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Femmes autochtones du Québec (FAQ)
- L'R des centres de femmes du Québec
- Réseau d'action des femmes handicapées Canada (DAWN-RAFH Canada)
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)
- Relais-femmes
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement Naissances Respectées (RNR)
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
- Regroupement québécois des centres d'aides et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)
- Réseau des lesbiennes du Québec – Femmes de la diversité sexuelle (RLQ)
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

